

Commune de CHÉNENS

Plan d'aménagement local (PAL)

Plan d'affectation des zones (PAZ)

Approbation

Etat novembre 2009



Echelle 1:5 000



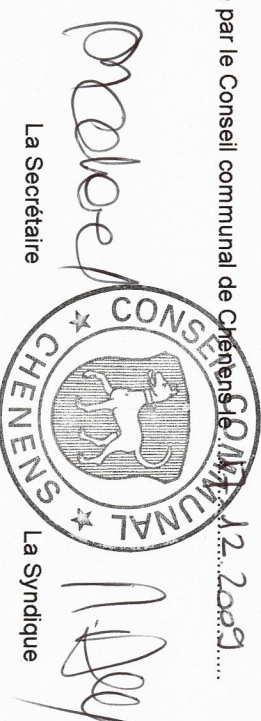
Légende

- Zone forestière (FOR)
- Zone agricole (AGR)
- Zone centre village (CV)
- Zone rés. moyenne densité (R2)
- Zone rés. à prescriptions spéciales (RS)
- Zone rés. faible densité (R1)
- Zone rés. faible densité à prescrip. spéciales (R1S)
- Zone mixte (RA)
- Zone d'activité 1 (ACT1)
- Zone d'activité 2 (ACT2)
- Zone CFF
- Zone d'intérêt général (IG)
- Territoire à prescriptions particulières (PED obligatoire)
- Zone S de protection des eaux souterraines
- Bâtiment protégé
- Chemin avec beaucoup de substance historique
- Périmètre archéologique
- Réseau EEF (lignes aériennes 60 kW)
- Réseau EEF (lignes aériennes 17 kW)
- Bâtiment non cadastré



Mis à l'enquête publique par l'auton dans la Feuille Officielle (FO) N° 11 du 13 mars 2009.

Adopté par le Conseil communal de Chénens le 12.2.2009.



La Secrétaire

La Syndique

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 1. SEP. 2010.

Le Conseiller d'Etat, Directeur



N° d'autorisation
020 / 09.01.01 / 000
GEOSUD SA
Rue de l'Eglise 79
1680 Romont

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 12, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91
info@archam.ch, www.archam.ch